

# Rapport annuel Label ISR

**BFT France Emploi ISR**

**BFT France Emploi ESR (Fonds nourricier)**

**Edition 2025**



## Préambule

Filiale à 100 % d'Amundi, CPRAM travaille exclusivement dans la gestion d'investissements pour compte de tiers (clients institutionnels, entreprises, assurances, banques privées, gestion de fonds et gestion de patrimoine). Depuis trois décennies, grâce à l'implication de ses collaborateurs, l'entreprise a su développer une philosophie de gestion unique couvrant les principales classes d'actifs : actions, obligations, crédit et allocation d'actifs. Cette philosophie nous a donné les moyens d'inscrire un historique de performance robuste.

Les principaux facteurs de différenciation de CPRAM sont sa configuration et son profil uniques, combinant la réactivité et l'accessibilité d'un acteur à taille humaine avec la solidité financière et les capacités opérationnelles d'un grand groupe. En tant qu'acteur financier responsable, CPRAM s'engage à proposer des solutions innovantes, robustes et évolutives s'inscrivant dans la durée.

L'investissement responsable est désormais au cœur de la prise de décision et les aspects ESG constituent au quotidien un enjeu essentiel pour l'entreprise. Avec près de 50 milliards d'euros d'actifs en Investissement Responsable dont près de 18 milliards d'euros sont labellisés, CPRAM s'attache à sélectionner les investissements selon une méthodologie spécifique prenant en compte les facteurs de risque et les indicateurs ESG, déployée au sein d'une gamme de solutions en produits ouverts ou dédiés, couvrant l'ensemble des classes d'actifs.

CPRAM est convaincue que la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pour investir sur les marchés financiers est un moyen d'instaurer de meilleures pratiques de la part des acteurs publics comme privés. Pour ce faire, CPRAM utilise les ressources mises à disposition par le département d'Investissement Responsable d'Amundi, centre de recherche et d'analyse extra-financière commun à l'ensemble du groupe.

En décembre 2021, le groupe Amundi a annoncé un plan d'action ambitieux sur 3 ans visant à intégrer les questions ESG et climat à l'échelle mondiale à sa gestion de portefeuille. CPRAM participe activement à ce plan d'action triennal qui vise à :

- Encore renforcer l'offre d'investissement responsable du groupe à travers ses produits et services, en incluant la mise en œuvre d'une offre « Ambition Net Zero » large et d'un objectif de 20 milliards d'euros d'encours sous gestion en investissement à impact ;
- Augmenter les plans d'engagement climatique avec les entreprises ;
- Fixer des objectifs internes de rémunération et de gouvernance en accord avec les engagements externes (Say on Climate par exemple).

Ce document a été conçu dans le but d'exposer la gouvernance, la philosophie et la stratégie d'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement de CPRAM.

Achévé de rédiger le 24 Juin 2025 -  
actualisé le 20 octobre 2025

# SOMMAIRE

<b>I. METHODOLOGIES</b>	<b>4</b>
<b>1. Analyse ESG</b>	<b>4</b>
1.1 Analyse ESG des entreprises	5
1.2 Analyse ESG des émetteurs souverains	9
1.3 Autres types d'instruments ou d'émetteurs	9
1.4 Intégration de l'ESG dans nos processus d'analyse et d'investissement	10
1.5 Information sur l'utilisation des données ESG brutes, des scores ESG tiers et des produits de données ESG	10
1.6 Outils utilisés	11
<b>2. Politique d'engagement</b>	<b>12</b>
2.1 Mesurer et suivre les progrès de l'engagement	13
2.2 Escalade des engagements	13
2.3 Suivi des plans de transition	14
2.4 Suivi des controverses	14
<b>3. Principales incidences négatives</b>	<b>17</b>
3.1 Principes généraux	17
3.2 Limites méthodologiques et marge d'erreur	17
3.3 Différentes approches selon la couverture des données	17
3.4 Sélection des indicateurs additionnels de principales incidences négatives	18
3.5 Sources de données : Fournisseurs utilisés exclusivement pour les PAIs	18
3.6 Politiques d'engagement et autres considérations des PAIs	18
<b>4. Actions de formation à l'analyse ESG</b>	<b>24</b>
<b>II. POLITIQUE ESG DU FONDS</b>	<b>25</b>
<b>1. Objectifs du fonds</b>	<b>27</b>
<b>2. Processus d'investissement</b>	<b>28</b>
<b>3. Analyse ESG, utilisation des instruments dérivés, pratique du prêt/emprunt de titres et des positions courtes, investissement dans des OPC</b>	<b>30</b>
<b>4. Politique de contrôle interne</b>	<b>31</b>
<b>5. Transparence des pratiques extra-financières</b>	<b>32</b>
<b>6. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ?</b>	<b>38</b>

# I. méthodologies

## 1. Analyse ESG

Amundi a défini son propre cadre d'analyse et développé sa propre méthodologie de notation ESG. Cette méthodologie est à la fois propriétaire et centralisée, permettant une approche indépendante et cohérente de l'investissement responsable dans toute l'organisation.

Amundi a développé deux principales méthodologies de notation ESG, la première pour les entreprises émettant des instruments cotés, la seconde pour les entités souveraines. Des méthodologies et des cadres sur mesure sont également développés pour des besoins ou des classes d'actifs spécifiques, ou encore des instruments particuliers tels que les actifs réels<sup>1</sup> ou les produits d'émissions obligataires.

Notre approche se fonde sur des textes de portée universelle, tels que le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) en matière de gouvernance d'entreprise, ou encore les recommandations de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

La notation ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, c'est-à-dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à sa situation individuelle. Elle évalue également la capacité de la direction de l'entreprise à gérer l'impact potentiel négatif de ses activités sur les facteurs de durabilité<sup>2</sup>.



<sup>1</sup> Incluant mais sans s'y limiter : l'immobilier, le capital-investissement, la dette privée, l'investissement à impact, l'infrastructure et les fonds de fonds

<sup>2</sup> Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur de l'investissement - les impacts négatifs sont les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

Pour le fonds BFT Franc Emploi ISR, l'équipe de gestion s'appuie également sur les scores Emplois calculés par un fournisseur externe de données extra financière, Humpact, agence de notation sur l'emploi en France.

Humpact a pour mission de

Noter les politiques sociales des entreprises cotées sur l'emploi en France,

Valoriser les entreprises cotées ayant un impact positif sur l'emploi en France,

Inciter les investisseurs responsables à privilégier les entreprises favorisant l'emploi en France dans leurs portefeuilles,

Veiller sur l'actualité sociale des sociétés.

Source : Humpact – Méthodologie de notation emploi France – 2025.

## **1.1 Analyse ESG des entreprises**

### **Les principes du Best-in-Class**

Amundi fonde son analyse ESG sur une approche *best-in-class*. Chaque émetteur est évalué au travers d'un score ESG quantitatif échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes au niveau du secteur. L'évaluation ESG d'Amundi repose sur la combinaison des données extra-financières provenant des fournisseurs tiers et des analyses qualitatives réalisées par nos analystes ESG sur les secteurs et les thèmes de durabilité associés. Le score quantitatif est traduit sur une échelle alphabétique de sept niveaux, allant de A (pour les meilleures pratiques) à G (pour les moins bonnes). Dans le cadre de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion d'Amundi, les sociétés notées G sont exclues de l'univers d'investissement<sup>3</sup>.

### **Les dimensions ESG**

Le cadre d'analyse d'Amundi a été conçu pour évaluer le comportement des entreprises dans les trois domaines ESG : Environnement, Social et Gouvernance. Amundi évalue l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG, incluant les risques de durabilité et l'impact sur les facteurs de durabilité, ainsi que la manière dont les entreprises gèrent ces défis dans leur secteur respectif. Amundi attribue une notation unique au niveau de l'entreprise, cette dernière est appliquée à tous les types d'instruments sur l'ensemble de la structure du capital.

#### **A. Dimension environnementale**

Les enjeux environnementaux présentent des risques et des opportunités. Notre analyse examine la manière dont les entreprises abordent ce sujet et évalue leur capacité à maîtriser leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en développant des solutions pour lutter contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

#### **B. Dimension sociale**

Dans cette dimension, nous mesurons la manière dont une entreprise gère son capital humain et ses parties prenantes<sup>4</sup>, en nous appuyant sur des principes fondamentaux à portée universelle. Cette dimension couvre de multiples thématiques dont l'aspect social lié au capital humain de l'émetteur, ceux liés aux droits humains, et les responsabilités envers les parties prenantes.

#### **C. Dimension gouvernance**

Dans cette dimension, nous évaluons la capacité d'un émetteur à établir un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui lui permette de soutenir sa valeur sur le long terme.

<sup>3</sup> Pour des informations plus détaillées sur le champ d'application de la politique d'exclusion, veuillez-vous référer à aux tableaux 1, 2 et 3 présentés en annexe page 35 de la Politique Générale d'Investissement Responsable.

<sup>4</sup> Parties prenantes autres que les actionnaires.

## Les critères spécifiques ESG

Notre cadre d'analyse ESG compte 38 critères dont 17 sont généraux (intersectoriels), et 21 sont spécifiques, applicables à certains secteurs uniquement. Ces critères ont été définis pour évaluer la manière dont les questions de durabilité peuvent affecter l'émetteur ainsi que la manière dont celui-ci se les approprie. L'impact sur les facteurs de durabilité ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises sont également examinés. Tous ces critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille des gérants.

	Environnement	Social	Gouvernance
<b>17 CRITÈRES GÉNÉRAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions &amp; Énergie</li> <li>Gestion de l'eau</li> <li>Biodiversité &amp; Pollution</li> <li>Fournisseurs (enjeux Environnementaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Santé &amp; Sécurité</li> <li>Conditions de travail</li> <li>Relations sociales</li> <li>Fournisseurs (enjeux sociaux)</li> <li>Responsabilité produits/clients</li> <li>Communauté locales &amp; droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structure du conseil</li> <li>Audit &amp; Contrôle</li> <li>Rémunération</li> <li>Droits des actionnaires</li> <li>Déontologie</li> <li>Pratiques fiscales</li> <li>Stratégie ESG</li> </ul>
	Environnement	Social	
<b>21 CRITÈRES SPÉCIFIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Énergie propre</li> <li>Voiture verte</li> <li>Chimie verte</li> <li>Construction durable</li> <li>Gestion durable des forêts</li> <li>Recyclage du papier</li> <li>Finance éco-responsable</li> <li>Assurance éco-responsable</li> <li>Business vert</li> <li>Emballage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bioéthique</li> <li>Marketing responsable</li> <li>Produits sains</li> <li>Risques liés au tabac</li> <li>Sécurité des véhicules</li> <li>Sécurité des passagers</li> <li>Médias responsables</li> <li>Cyber sécurité et vie privée</li> <li>Fracture numérique</li> <li>Accès aux soins</li> <li>Accès aux services financiers</li> </ul>	

Pour être efficace, l'analyse ESG doit se concentrer sur les critères les plus matériels selon l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération des critères ESG est donc un élément crucial de notre cadre d'analyse ESG. Pour chaque secteur, les analystes ESG pondèrent les critères jugés les plus importants.

Le poids d'un ou plusieurs piliers E/S/G peut être inférieur à 20%, en fonction du résultat de la matrice de matérialité définie, qui peut varier significativement d'un secteur à l'autre.

	Energy	Materials	Industrials	Consumer Discretionary	Consumer Staples	Health Care	Financials	Information Technology	Communication Services	Utilities	Real Estate	SSAs
<b>Environnement</b>												
Emissions & Energy	● 10-20%	● 5-25%	● 5-30%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-15%	● 0-10%	● 10-20%	● 0-15%	● 5-15%	● 5-10%	● 0-10%
Green Business*	● 0-10%	● 0-25%	● 0-15%	● 0-25%	-	-	● 0-35%	-	-	● 0-15%	● 30-35%	● 15-20%
Water Management	● 0-10%	● 5-15%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-15%	● 0-10%	-	● 0-15%	● 0-10%	● 5-20%	-	-
Biodiversity & Pollution*	● 10-20%	● 5-20%	● 5-20%	● 5-20%	● 5-25%	● 5-15%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 5-15%	● 0-10%	-
Supply Chain - Environment	● 0-5%	● 0-5%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-5%	-	● 0-10%	-	● 0-5%	-	-
<b>Social</b>												
Health & Safety	● 5-15%	● 0-10%	● 5-15%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-10%	-	-	-	● 5-15%	-	● 0-5%
Working Conditions	● 0-10%	● 0-15%	● 5-20%	● 5-15%	● 0-15%	● 5-15%	● 0-10%	● 5-30%	● 15-25%	● 0-5%	● 5-10%	● 0-10%
Labour Relations	● 0-5%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	-	-	-	● 0-5%	-	● 0-5%
Supply chain - Social	● 0-5%	● 0-5%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-5%	● 0-5%	-	● 0-10%	● 0-10%	● 0-5%	● 5-10%	-
Product & Customer Responsibility*	● 0	● 0-10%	● 0-10%	● 5-15%	● 10-20%	● 5-25%	● 0-30%	● 5-30%	● 20-35%	● 0-5%	● 5-10%	● 15-20%
Community involvement & Human Rights*	● 0-15%	● 0-15%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 5-15%	● 0-10%	-
<b>Gouvernance</b>												
Board Structure	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%
Audit & Control	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%	● 5-10%
Remuneration	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%	● 0-10%
Shareholders' Rights	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	-
Ethics*	● 10-20%	● 5-15%	● 5-20%	● 5-10%	● 5-15%	● 5-20%	● 5-20%	● 5-15%	● 0-10%	● 10-15%	● 5-15%	● 15-20%
ESG Strategy	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%	● 0-5%

● Cross sector criteria (17)  
 ○ Sector specific criteria (21)  
 \* Refer to the table "ESG criteria" for the list of specific criteria

Nos analystes ESG concentrent donc leur niveau d'attention et leurs attentes chaque fois que le risque encouru par une entreprise, sur un critère ESG donné, est jugé élevé et significatif.

## Score emploi des entreprises

Dans le cadre de la recherche d'impact positif sur l'emploi en France, BFT France Emploi ISR s'appuie sur le score Emploi calculé par Humpact. L'objectif d'Humpact est de valoriser les entreprises ayant le plus fort impact sur l'emploi en France.

Effectivement, les sociétés les mieux notées sont celles qui ont les meilleures pratiques en terme d'emplois. Ce score est fondé sur une approche de type « Best-in-Universe » : toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur et se voient attribuer un score de performance.

Le score obtenu est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 à 5 étoiles.

### Exemples de catégories

Effectifs généraux



Seniors



Engagements ODD



SCORE EMPLOI HUMPACT



Données à titre d'illustration - source : Humpact – Méthodologie de notation emploi France – 2025

Pour définir les classes d'étoiles, Humpact sélectionne le meilleur et le moins bon score (compris entre 0 et 1), et découpe l'intervalle en 9 classes égales. Chaque classe représente un niveau d'étoiles. Humpact se réserve le droit de modifier ces classes. Certaines sociétés qui manquent de données sont dites non notées.

Le Score HUMPACT allie une analyse quantitative de l'impact des entreprises sur l'emploi (données mesurées et chiffrées) et une analyse qualitative des politiques sociales des entreprises réalisées à partir des documents de référence et des documents d'enregistrement universels.

A ce jour, plus de 60 indicateurs quantitatifs annuels ont été construits à partir des données récoltés et plus de 100 critères qualitatifs sont collectés. Ils sont successivement regroupés par catégorie et par groupe de pondération. Ces groupes sont les axes principaux de la raison d'être de Humpact.

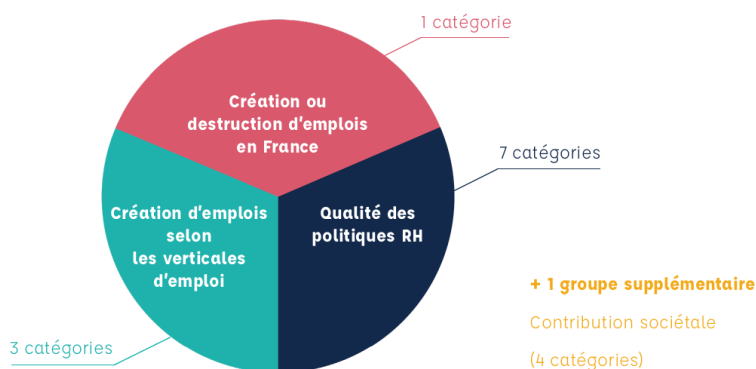
Par conséquent, les 3 groupes ci-dessous sont équitablement pondérés et toutes les catégories d'un même groupe ont la même pondération. Cette règle est la garantie d'une représentation fidèle de l'impact sur l'emploi et la qualité de l'emploi des entreprises évaluées par HUMPACT.

- Création ou destruction d'emplois en France

- Impact selon des verticales d'emploi : Mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu. C'est-à-dire le maintien en emploi des seniors, l'insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes.

- Qualité des politiques RH (Ressources Humaines) : Mesure la qualité des conditions de travail, la parité femmes-hommes en matière de gouvernance, le partage de valeur avec les collaborateurs, le dialogue social, les droits humains et la diversité au sein des effectifs.

Un groupe supplémentaire complète ces 3 axes majeures : Contribution sociétale (ODD, fournisseurs et achats responsables, communautés et clients et utilisateurs finaux).



Source : Humpact – Méthodologie de notation emploi France – 2025

## Méthodologie de notation ESG

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères ESG et de leurs pondérations, déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écart types). Chaque émetteur obtient un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, ce qui permet de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur l'échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5), chaque lettre correspondant à un écart type.

Chaque émetteur dispose d'une seule note ESG, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est « secteur neutre », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou au contraire défavorisé.

Les notes ESG sont mises à jour mensuellement sur la base des données brutes communiquées par nos fournisseurs externes. L'évolution des pratiques ESG des émetteurs est suivie en permanence. Nos analystes ESG réajustent la méthodologie d'analyse et de notation ESG en fonction de l'évolution de l'environnement économique et politique, de l'émergence de risques ESG, ou encore de la survenance d'événements significatifs.

## Score Emploi

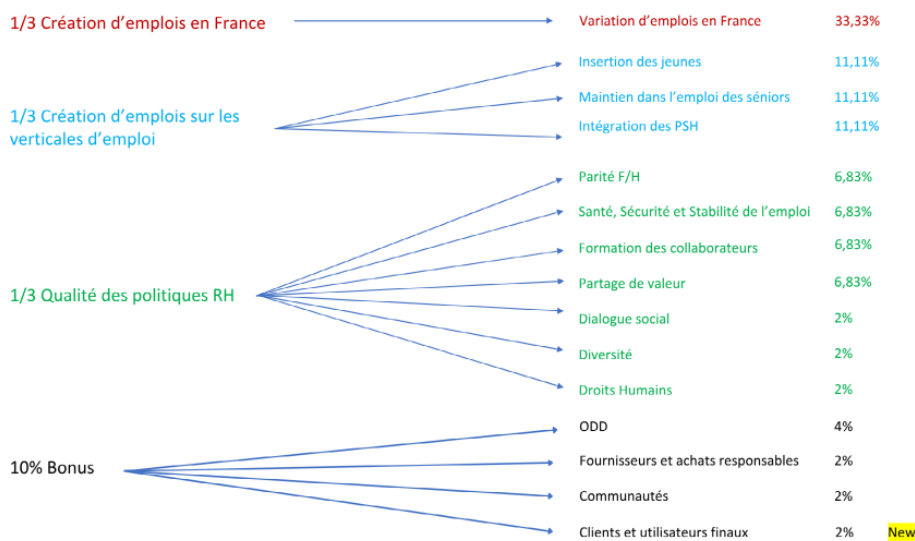
L'intention du fonds est de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France. Cette contribution est analysée au travers du score Emploi fourni par Humpact sur l'univers CAC All Tradable.

Ce score est attribué aux entreprises selon 11 Catégories de notation selon 3 piliers:

- Création d'emplois en France : 1 catégorie la création d'emplois
- Emplois sur les verticales: 3 catégories, emploi des jeunes, des seniors et des personnes en situation de handicap
- Politiques RH: 7 catégories: parité femmes hommes, santé, Sécurité et Stabilité de l'emploi, formation des collaborateurs, partage de valeur, dialogue social, diversité et Droits humains.

4 catégories dites bonus sont intégrées :

- Odds, communautés, fournisseurs, achats responsables, clients et utilisateurs finaux.



Source : Humpact – Méthodologie de notation emploi France – 2025

## 1.2 Analyse ESG des émetteurs souverains

Cette méthodologie de notation ESG a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des Etats à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont ils s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale.

La méthodologie d'Amundi repose sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques et les facteurs de durabilité<sup>5</sup>. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales en libre accès (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux des émetteurs souverains et aux différentes composantes E, S et G.

Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Ils ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs souverains se traduit par une notation ESG allant de A à G.

Environnement	Changement climatique – Capital naturel
Sociale	Droits Humains – Cohésion sociale – Capital humain – Droits civils
Gouvernance	Efficacité gouvernementale – Environnement économique

## 1.3 Autres types d'instruments ou d'émetteurs

Notre méthodologie de notation ESG standard ne couvre pas l'intégralité des instruments et des émetteurs de nos univers d'investissement. Ceci en raison de la nature des instruments ou de l'absence de couverture par les fournisseurs de données externes (cette situation concerne par exemple les actifs réels, les obligations des municipalités américaines ou les produits titrisés). Pour élargir sa couverture, Amundi a développé des méthodologies spécifiques qui s'appliquent aux actifs réels (*private equity*, émetteurs de dette privée, investissement à impact, immobilier<sup>6</sup>, infrastructures, fonds de fonds), aux agences et collectivités locales, ainsi qu'à des instruments spécifiques tels que les obligations vertes ou sociales. Même si

<sup>5</sup> Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produisait, pourrait entraîner un impact négatif significatif sur la valeur de l'investissement. Les impacts négatifs sont les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

<sup>6</sup> Pour plus d'informations: [https://www.amundi.fr/fr\\_instit/Expertises/Amundi-Actifs-Reels-et-Alternatifs/Immobilier](https://www.amundi.fr/fr_instit/Expertises/Amundi-Actifs-Reels-et-Alternatifs/Immobilier), <https://amundi.oneheart.fr/>

chaque méthodologie est spécifique, elles partagent le même objectif, à savoir la capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que la capacité à gérer leurs impacts négatifs potentiels sur les facteurs de durabilité.

#### **1.4 Intégration de l'ESG dans nos processus d'analyse et d'investissement**

Nous sommes convaincus que l'analyse ESG consolide la création de valeur en fournissant une compréhension holistique de l'entreprise. Cette vision nous a conduit à intégrer les critères ESG dans tous nos processus de gestion active et à mettre en œuvre une politique d'engagement le cas échéant. L'intégration ESG repose sur la conviction qu'une solide perspective de développement durable permet aux entreprises de mieux gérer leurs risques réglementaires et de réputation, et d'améliorer leur efficacité opérationnelle.

En intégrant ces enjeux, les investisseurs ont une meilleure prise en compte des risques de long terme (financiers, opérationnels, de réputation, etc.), remplissant à la fois leur obligation fiduciaire et leur engagement potentiel à agir en tant qu'investisseurs responsables.

Nous adhérons au concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation propriétaire car nous pensons important de considérer ces deux périmètres lorsque nous prenons nos décisions d'investissement, dans l'intérêt de nos bénéficiaires et dans le but de générer des rendements durables. Cela signifie que nous évaluons non seulement la manière dont les facteurs ESG peuvent significativement affecter la valeur d'une entreprise, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou encore les droits de l'humains. C'est pourquoi nous suivons en permanence les entreprises dans lesquelles nous investissons, au travers des facteurs E, S et G, tout comme les paramètres financiers plus traditionnels. Nous cherchons à identifier les problèmes et les préoccupations le plus tôt possible, avant qu'ils ne nuisent à la performance de l'entreprise et n'affectent les performances des investissements de nos clients.

Notre notation ESG propriétaire résulte de l'agrégation des scores E, S et G et d'analyses issues de nombreuses sources. Elle est désormais disponible sur plus de 20 911 émetteurs<sup>7</sup>. Les portefeuilles d'Amundi peuvent investir dans une variété d'instruments, d'émetteurs ou de projets, avec différents objectifs et contraintes ESG. Les notations ESG et les critères associés issus de la recherche ESG d'Amundi, ainsi que des indicateurs complémentaires liés à la durabilité, sont mis à la disposition de tous nos gérants de portefeuille dans leurs outils de gestion. Cela leur permet d'intégrer les questions de durabilité dans leurs décisions d'investissement et d'appliquer toutes les contraintes pertinentes pour leurs portefeuilles.

#### **1.5 Information sur l'utilisation des données ESG brutes, des scores ESG tiers et des produits de données ESG**

Amundi utilise des scores ESG et d'autres indicateurs ESG en provenance de fournisseurs de données tiers afin de déterminer les caractéristiques ou objectifs de durabilité de certains portefeuilles d'investissement gérés par les sociétés de gestion du groupe Amundi.

Bien qu'Amundi fasse preuve d'attention et d'une diligence raisonnable lors de la sélection des fournisseurs de services et de données ESG, ainsi que des scores et produits spécifiques qu'ils délivrent, les scores et indicateurs ESG utilisés peuvent être soumis aux limitations suivantes qui pourraient compromettre la réalisation des caractéristiques durables des objectifs poursuivis par la stratégie d'investissement.

- Méthodologies hétérogènes et absence de processus de vérification ou d'audit indépendant pour les « données brutes » : les données brutes déclarées par les entreprises ou d'autres acteurs économiques (ainsi que les données brutes collectées par les fournisseurs de données) ne sont généralement pas supervisées ou réglementées, et ne sont pas vérifiées par un organisme tiers. Ainsi, la qualité des données brutes peut varier en fonction de la qualité du cadre de reporting de l'entité déclarante. Amundi encourage les entités déclarantes, par le biais de l'engagement, à améliorer

---

<sup>7</sup> Données au 15 janvier 2025

la divulgation des données en matière de durabilité pour s'assurer qu'elles répondent aux meilleurs standards, elle encourage également les organismes publics à développer des cadres de communication d'information ambitieux.

- Problèmes de fiabilité des scores ESG et de produits liés aux données : les scores et indicateurs ESG peuvent souffrir d'une qualité insuffisante concernant les données transmises, de problèmes de collecte et diffusion des données non pris en compte lors des contrôles qualité des données, et de problèmes de calcul générés par les modèles lorsqu'il s'agit de données estimées. Les équipes Méthode et Solutions ESG et Global Data Management sont responsables de la supervision des fournisseurs de données ESG d'Amundi, de l'engagement auprès d'eux, et de la recherche de solutions appropriées lorsque des problèmes de qualité de données sont identifiés.
- Manque de disponibilité et de couverture des données : les données brutes indisponibles sont dans certains cas remplacées par des données estimées par des fournisseurs de données tiers. En outre, certains portefeuilles d'investissement présentant des caractéristiques durables peuvent investir dans des actifs dont la couverture de données ESG est incomplète. Amundi fixe généralement un ratio de couverture minimum parmi l'ensemble des prérequis nécessaires pour permettre toute revendication de caractéristiques durables (se référer à la documentation légale et aux rapports périodiques pour des informations complètes sur l'intégration ESG).

## 1.6 Outils utilisés

Les outils suivants ont été développés en interne pour les équipes ESG et d'investissement :

Systèmes et outils internes	Données	Accès
SRI tool	Rating ESG actuel et historique, par émetteur	Analystes ESG, analystes crédit et actions, gérants and Investment Specialists.
ALTO extra-financial analysis module	Rating ESG moyen du portefeuille. Ratings ESG, notations finales et par critère pour les émetteurs. Répartition par catégorie de notation et par catégorie non notée	Analystes ESG, analystes crédit et actions, gérants and Investment Specialists.
ALTO investment Research	Plateforme de consultation dynamique sur les données financières, ESG et climat pour une société ou un émetteur.	Tous les collaborateurs
iPortal ESG Research	Analyse quantitative ESG par société Recherche sectorielle et thématique Analyse et rapports sur l'engagement	Analystes ESG, analystes crédit et actions, gérants and Investment Specialists.

## 2. Politique d'engagement

Chez Amundi, l'engagement est un processus continu et ciblé, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. Il doit donc être axé sur les résultats, être proactif, tenir compte de la double matérialité et intégré à notre processus ESG global. L'engagement diffère de l'accès aux entreprises et du dialogue traditionnel avec une entreprise. Il vise à influencer les activités ou le comportement des entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG ou leur impact sur des sujets clés de durabilité. Plus précisément, l'engagement implique d'avoir un programme et des objectifs spécifiques, axés sur des résultats concrets dans un délai précis.

L'activité d'engagement est dirigée par l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote. Elle implique les analystes ESG et les analystes de *corporate* gouvernance. L'engagement peut également être réalisé par des analystes financiers ou des gestionnaires de portefeuille. Dans tous les cas, l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote assure la cohérence, la traçabilité et la qualité de ces engagements.

Notre politique d'engagement proactif vise à :

- Contribuer à la diffusion des meilleures pratiques et favoriser une meilleure intégration de la durabilité dans la gouvernance, les opérations et les modèles de développement des entreprises ;
- Déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leurs impacts sur des sujets essentiels liés à la durabilité de notre société et de notre économie ;
- Soutenir les entreprises dans leur propre transition vers un modèle économique plus durable, inclusif et bas carbone ;
- Inciter les entreprises à accroître leurs niveaux d'investissement, de recherche et de développement, dans les domaines les plus hautement nécessaires à cette transition.

Par ailleurs, notre politique de vote permet de remplir au mieux notre devoir d'actionnaire et souligne la nécessité :

- D'un conseil d'administration responsable, diversifié et performant ;
- D'une gouvernance d'entreprise capable appréhender les défis environnementaux et sociaux
- De veiller à ce que les conseils d'administration et les entreprises soient correctement positionnés et préparés pour gérer la transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

### Amundi développe des actions d'engagement auprès des émetteurs autour de cinq thèmes majeurs :

- La transition vers une économie bas carbone ;
- La préservation du capital naturel ;
- Le capital humain et les droits humains
- La protection des clients et la responsabilité sociétale ;
- Une gouvernance forte pour un développement durable ;

Amundi exerce son activité d'engagement avec les entreprises dans lesquelles elle investit, ou prévoit potentiellement d'investir, quel que soit le type de participations détenues. Les émetteurs faisant l'objet d'actions d'engagement sont principalement choisis en fonction de leur niveau d'exposition à un des thèmes (souvent identifié comme le déclencheur de l'engagement). Amundi pratique également l'engagement au niveau des émissions de titres (obligations vertes, sociales ou durables, fonds, titres adossés à des actifs -ABS-), afin de promouvoir de meilleures pratiques et la transparence.

La démarche d'engagement s'étend sur différents continents et tient compte des réalités locales. L'objectif est d'avoir le même niveau d'ambition à l'échelle mondiale, mais avec des attentes graduelles selon les différentes zones géographiques. Nous souhaitons également que nos activités d'engagement aient un impact et s'ajoutent à l'effort mondial de la communauté financière.

Le calendrier varie en fonction de l'agenda mais la durée moyenne d'un engagement est d'environ trois ans. Amundi définit les différentes étapes et évolutions, qui sont partagées en interne sur notre plateforme de recherche, accessible à toutes les plateformes d'investissement. Des évaluations formelles sont effectuées *a minima* sur une base annuelle.

Amundi exerce ses activités d'engagement tant individuellement que collectivement avec d'autres investisseurs. Les efforts collectifs peuvent souvent produire un impact important. Les initiatives collaboratives peuvent présenter une échelle et un champ d'action additionnels pour l'engagement, ou offrir des opportunités pour un impact plus important.

Nous souhaitons développer un dialogue collaboratif, positif, pragmatique mais ambitieux avec les entreprises, afin d'inspirer un large éventail d'actions qui bénéficieront non seulement aux émetteurs mais également à toutes les parties prenantes, en vue de générer un rendement durable à long terme. Nous sommes convaincus que le dialogue est la pierre angulaire d'un développement sain et solide vers une économie durable, inclusive et bas carbone et vers des rendements durables.

## **2.1 Mesurer et suivre les progrès de l'engagement**

Afin de suivre les objectifs qui ont été définis et les améliorations qui en découlent, Amundi a créé un outil de reporting propriétaire portant sur l'engagement. Cet outil recense les commentaires sur les sujets d'engagement spécifiques (en termes de KPI pour l'amélioration des performances) et suit la performance des émetteurs par rapport aux objectifs. Tous les engagements en cours sont donc enregistrés dans un outil central partagé avec tous les professionnels de l'investissement, à des fins de transparence et de traçabilité. Tout gestionnaire de portefeuille ou analyste financier peut y contribuer.

Amundi évalue les progrès réalisés sur certains des objectifs fixés, à l'aide de jalons. Notre premier objectif est de générer un impact positif et la manière dont nous décidons de nous engager sera toujours déterminée par son efficacité. Une gestion ambitieuse du changement dans les grandes organisations peut s'avérer compliquée, stressante et même considérée comme impossible par les entreprises. Adopter une vision à plus long terme et considérer différents objectifs intermédiaires, qui tiennent compte des situations et des circonstances dans lesquelles l'entreprise opère, est un élément essentiel pour l'efficacité de l'engagement, en gardant à l'esprit l'objectif à long terme, tout en recherchant des améliorations gérables et mesurables à court ou moyen terme.

En tant qu'investisseurs, nous devons être à la fois exigeants et pragmatiques pour promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone en temps voulu. Nous sommes conscients des limites actuelles pour mesurer et aborder efficacement les thèmes clés de la durabilité, notamment la science du climat, la biodiversité et les droits humains. Nous considérons la durabilité comme une référence mouvante, et à ce titre, nos stratégies d'engagement évolueront au fil du temps pour mieux intégrer ces évolutions.

## **2.2 Escalade des engagements**

Lorsque l'engagement échoue, ou si le plan de remédiation de l'émetteur semble faible, nous adoptons un mode d'escalade pouvant conduire à l'exclusion<sup>8</sup>. Les modes d'escalade incluent, sans ordre particulier, les dégradations de la note d'un ou plusieurs critères ESG, les questions posées lors des assemblées générales, les votes contre la direction, les déclarations publiques, le plafonnement de la note ESG et finalement l'exclusion si le sujet est critique (cf. Politique d'engagement responsable).

Plus précisément, concernant les modes d'escalade via nos activités de vote : si nous détenons des entreprises exposées à des thèmes critiques (climat, préservation du capital naturel, y compris la biodiversité, facteurs ou risques sociaux et autres facteurs de durabilité, controverses graves et/ou violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>9</sup>), ou en cas d'absence de réponses sur l'engagement lié aux facteurs de durabilité, Amundi peut décider de voter contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Outre l'escalade par le biais de nos activités de vote, l'échec d'un engagement peut déclencher un impact direct sur le montant des capitaux alloués à une entreprise. Les analystes ESG peuvent dégrader le critère concerné de la note ESG, et si

---

8. Pour des informations plus détaillées sur le champ d'application de la politique d'exclusion, veuillez-vous référer aux tableaux 1, 2 et 3 présentés en Annexes page 35 de la Politique Générale d'Investissement Responsable.

9 UNGC (Pacte mondial des Nations Unies) <https://unglobalcompact.org/>

le problème est critique, cela peut entraîner une dégradation de la note ESG globale. Amundi s'est engagé à intégrer des critères ESG dans les processus d'investissement des fonds ouverts gérés activement, avec pour objectif de maintenir, en plus des objectifs financiers, un score ESG moyen du portefeuille supérieur à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement concerné. Une dégradation des scores ESG réduit donc la capacité d'Amundi à investir sur l'émetteur.

### **2.3 Suivi des plans de transition**

L'analyse des plans de transition comprend trois piliers :

- Une analyse des objectifs de réduction des émissions à court, moyen et long terme et leur cohérence avec l'Accord de Paris.
- Une analyse des mesures mises en œuvre par l'émetteur pour atteindre ses objectifs (stratégie, plan d'action, etc.).
- Une analyse de la gouvernance mise en place pour atteindre ces objectifs.

Pour analyser les deux premiers piliers nous utilisons un score interne appelé le « Paris Aligned Score » auquel nous ajoutons une analyse de la gouvernance mise en place pour respecter le troisième pilier « Une analyse de la gouvernance mise en place pour atteindre ces objectifs. »

### **2.4 Suivi des controverses**

Amundi a mis en place un processus de suivi des controverses dont l'objectif est de :

- Surveiller les risques ESG et les impacts négatifs
- S'assurer que les notations ESG reflètent la réalité actuelle

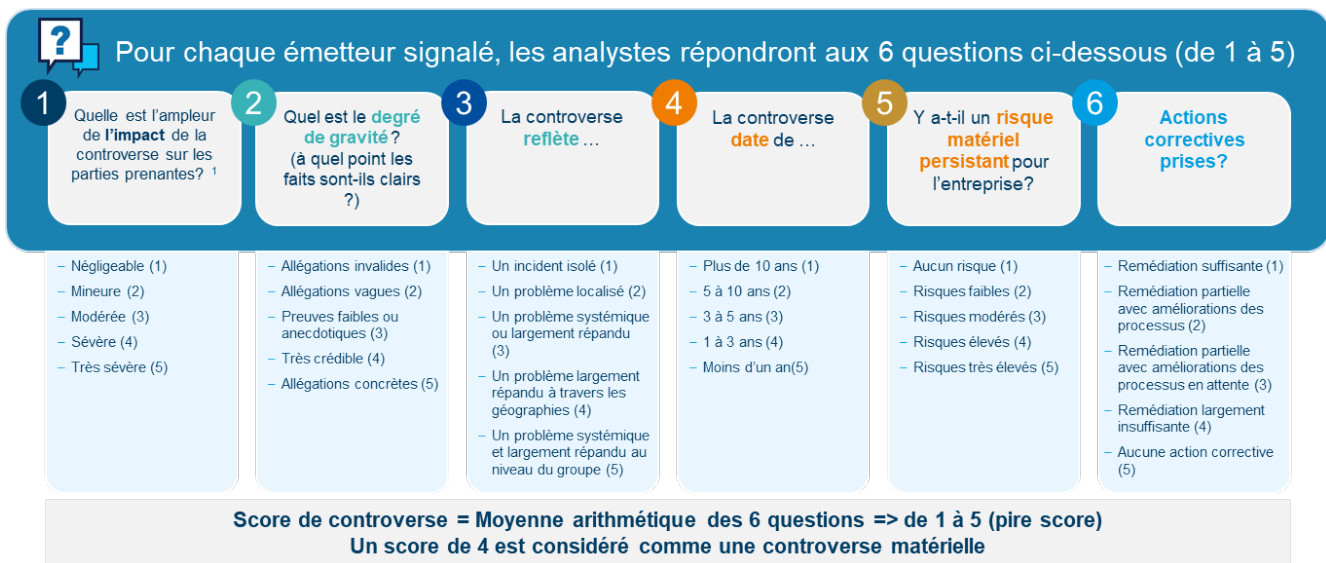
Le processus de suivi des controverses d'Amundi s'appuie tout d'abord sur des données externes sur les controverses provenant de trois fournisseurs de données : MSCI, Sustainalytics et RepRisk. Trois fois par an, nous extrayons les indicateurs de controverse de ces fournisseurs de données sur l'ensemble de l'univers d'investissement.

Ce filtrage quantitatif prend en compte les seuils suivants :

- Controverse grave ou très grave de MSCI
- Controverse importante, élevée ou sévère de Sustainalytics
- UNGC Violator and Potential violator de RepRisk

Cette première étape permet de dresser une liste de plus de 1000 émetteurs présentant des controverses importantes ou graves.

Cette approche quantitative est ensuite enrichie par une évaluation qualitative approfondie menée par les analystes ESG. Pour chaque émetteur signalé, 6 questions sont posées, chaque réponse comptant de 1 à 5, 5 étant le niveau le plus élevé.



1. La société dans son ensemble

Ce processus aboutit à une note finale de 1 à 5 (5 étant la plus mauvaise).

Les évaluations qualitatives des controverses sont résumées dans une base de données spécifique. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes financiers ont facilement accès à cette base de données sur la plateforme interne iPortal. La liste des controverses est entièrement revue trois fois par an, mais il existe un processus mensuel de mise à jour de cette liste avec les évolutions les plus significatives survenues au cours du mois précédent.

Amundi engage un dialogue actif si nécessaire afin d'encourager les actions correctives et s'assurer que l'entreprise a mis en place ces actions correctives

L'engagement peut être mené directement ou collectivement en coopération avec d'autres investisseurs.

Si l'engagement échoue ou si le plan de remédiation de l'émetteur semble faible, nous adoptons un mode d'escalade qui peut conduire à l'exclusion en cas de non-respect du pacte mondial des Nations-Unis. Les modes d'escalade comprennent (sans ordre particulier) une dégradation d'un ou plusieurs critères du score ESG, des questions lors des AGM, des votes contre certaines résolutions, des déclarations publiques, des plafonds de score ESG et finalement l'exclusion si la question est critique. Dans ce cas, la décision est prise par le comité de notation ESG.

Les modes d'escalade pourraient utiliser nos activités de vote, si certaines actions sont détenues, et dans les thèmes qui sont critiques (climat, biodiversité et capital naturel, social, questions liées à la corruption, controverses graves et/ou violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies) ou en cas d'absence de réponses sur l'engagement lié aux facteurs de durabilité, Amundi pourrait décider de voter contre la résolution de décharge, ou contre le renouvellement du mandat du président ou de certains membres du conseil d'administration.

Outre l'escalade par le biais de nos activités de vote, l'échec de l'engagement peut avoir un impact direct sur notre pleine capacité à investir dans une entreprise par le biais d'une dégradation des notes ESG des critères concernés, et si le problème est critique, il pourrait conduire à une dégradation de la note ESG globale. Amundi s'est engagée à intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement des fonds ouverts gérés activement, dans le but d'atteindre les objectifs financiers, tout en maintenant les scores ESG moyens des portefeuilles au-dessus du score ESG moyen de leur univers d'investissement respectif. Une dégradation des scores ESG crée donc une pénalité dans notre capacité à investir dans l'émetteur. Le mode d'escalade ultime pourrait être l'exclusion en cas de non-respect du pacte mondial des Nations-Unis.

## **Dans le cas particulier de la politique biodiversité et Droits Humains**

### **Droit Humains :**

Pour évaluer et surveiller le comportement des émetteurs en matière de droits humains, Amundi s'appuie sur sa propre recherche. Le système de notation ESG évalue les émetteurs à partir de données sur les droits humains qui sont disponibles auprès de nos fournisseurs de données.

Les analystes ESG surveillent également les controverses pour identifier les violations des droits humains, en utilisant une grande variété de sources.

Une surveillance est effectuée sur les entreprises particulièrement exposées à des risques potentiels, qui manquent de procédures ou de transparence, et sur les entreprises faisant l'objet de controverses liées aux droits humains. Toutes les entreprises répertoriées sur cette liste prioritaire font l'objet d'un processus d'engagement en vue d'obtenir une amélioration. Lorsque l'engagement échoue, nous pouvons adopter un mode d'escalade afin d'encourager la mise en œuvre de mesures correctives appropriées.

### **Biodiversité**

Pour évaluer et suivre le comportement des émetteurs en matière de biodiversité, Amundi s'appuie également sur sa propre recherche. L'outil de notation ESG propriétaire utilise les données environnementales disponibles auprès de fournisseurs tiers. Les analystes ESG surveillent également les controverses, en utilisant une grande variété de sources afin d'identifier les dommages environnementaux graves affectant négativement la biodiversité.

Les entreprises peuvent avoir des impacts sur la biodiversité, soit en raison de la nature de leurs activités (liées à la déforestation ou à la conversion des écosystèmes par exemple), soit en raison de la localisation de leurs opérations (ou de leur chaîne d'approvisionnement) dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité.

La politique se concentre sur les entreprises qui sont particulièrement exposées à des activités nuisant à la biodiversité et qui ne présentent pas une gestion suffisante des risques associés.

Pour les émetteurs dont les activités ont un impact élevé sur la biodiversité et dont la gestion des risques est insuffisante, Amundi applique une note plafonnée (E ou F) sur les critères concernés de la note ESG. L'absence de processus ou d'information appropriés constitue également une raison de plafonner la note sur les critères concernés.

### 3. Principales incidences négatives

#### 3.1 Principes généraux

Afin de publier des indicateurs qui représentent au mieux les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entité, Amundi a adopté deux approches différentes pour le calcul et la gestion des indicateurs de durabilité liés aux principaux impacts négatifs, l'une basée sur tous les investissements liés à l'entité, et l'autre basée sur le principe du portefeuille couvert ou des investissements pertinents avec des données couvertes divisées par les seuls actifs auxquels elles se rapportent.

Bien qu'Amundi ait identifié les incidences négatives à court et à long terme les plus à même d'avoir un impact significatif sur les portefeuilles d'investissement, les informations disponibles pour évaluer les principales incidences négatives sont limitées et manquent souvent de standardisation entre les secteurs et les régions. Par conséquent, l'approche d'Amundi en matière d'évaluation des principales incidences négatives est appliquée de manière ascendante au niveau des portefeuilles. De plus, les portefeuilles d'investissement peuvent être exposés à des incidences négatives importantes et chroniques variables en fonction des zones géographiques des entreprises.

Le périmètre de calcul a été identifié sur la base des hypothèses suivantes :

Les portefeuilles que nous déléguons à un gestionnaire externe entrent dans le champ d'application du rapport sur les principales incidences négatives. Les portefeuilles que nous gérons par délégation sont également inclus dans le périmètre ;

Les investissements dans un fonds sous-jacent interne (géré par la même société de gestion) ne sont pas inclus car les investissements réalisés par ce fonds interne sont déjà inclus dans le périmètre (pour éviter un effet de double comptage).

Des informations supplémentaires sur le détail de la méthodologie de calcul sont disponibles sur demande auprès d'Amundi.

#### 3.2 Limites méthodologiques et marge d'erreur

Les limites de notre méthodologie sont par construction liées à l'utilisation de données ESG. L'univers des données ESG est en cours de standardisation, ce qui peut avoir un impact sur la qualité des données ; la couverture des données est également limitée. Les réglementations actuelles et futures amélioreront la normalisation des rapports et des informations fournies par les entreprises sur lesquelles reposent les données ESG. Nous sommes conscients de ces limites, que nous atténuons par une combinaison d'approches : l'utilisation de plusieurs fournisseurs de données, une évaluation qualitative structurée des scores ESG par notre équipe de recherche ESG, et la mise en œuvre d'une gouvernance forte.

Enfin, dans certains cas spécifiques, il peut être difficile d'obtenir les données des portefeuilles. Malgré nos efforts pour récupérer toutes les données nécessaires (voir également la section ci-dessous), un manque de disponibilité des données peut avoir un impact sur une certaine partie de nos actifs. Nous encourageons les lecteurs à faire preuve de prudence et à tenir compte de cette marge d'erreur potentielle lors de l'interprétation et de l'utilisation des informations fournies.

Dans le contexte de l'établissement du rapport sur les indicateurs d'incidences négatives, il est important de noter que la base de données utilisée afin de retrouver les positions détenues par les portefeuilles d'investissement a été modifiée en 2023. Cette base de données a été enrichie des positions détenues sur des parts de fonds au cours de l'année 2023, et plus particulièrement à partir du troisième trimestre 2023.

#### 3.3 Différentes approches selon la couverture des données

La couverture des données est inégale entre les différents indicateurs des principales incidences négatives. Dans le cas des indicateurs dont la couverture est inférieure à 100% (par exemple l'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé), Amundi a adopté une approche de pondération entre les « holdings » pour lesquelles des données sont disponibles. Cela évite de considérer les données manquantes comme nulles, ce qui « diluerait » l'indicateur pour l'ensemble des actifs. Pour les indicateurs PAI 8 et 9, nous avons estimé que la couverture des données par les fournisseurs était trop limitée pour effectuer la pondération, de fait les chiffres ne sont pas extrapolés pour les données manquantes. Pour les investissements dans des fonds tiers, la source de données utilisée a été les valeurs des indicateurs des principales

incidences négatives déclarées par les gérants externes dans leurs EETs publiquement disponibles. Amundi se réserve le droit de modifier cette méthodologie et ses sources de données à l'avenir.

### 3.4 Sélection des indicateurs additionnels de principales incidences négatives

Amundi a identifié les indicateurs additionnels dans les tableaux 2 et 3 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 en évaluant :

Leur pertinence par rapport aux priorités stratégiques ESG d'Amundi telles que décrites dans les politiques globales en 3.1 ;

ii) La disponibilité des données pour mesurer la gravité de l'impact de ces risques au sein de l'univers d'investissement.

### 3.5 Sources de données : Fournisseurs utilisés exclusivement pour les PAIs

Entité	Fournisseurs de données
Sociétés	MSCI ISS Trucost Refinitiv (LSEG) SBT CDP
Souverains et supranationaux	MSCI Verisk Maplecroft

### 3.6 Politiques d'engagement et autres considérations des PAIs

Les principales incidences négatives (PAI) sont les effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Par facteurs de durabilité, on entend les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits humains, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Amundi a le devoir fiduciaire de contribuer positivement à relever les grands défis socioéconomiques et environnementaux dans l'intérêt de ses clients, de ses parties prenantes et de la société. Pour cette raison, Amundi a adopté le concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation. Cela signifie que nous évaluons non seulement la façon dont les facteurs ESG peuvent avoir un impact matériel sur la valeur des entreprises, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou les droits humains.

En vertu du règlement Disclosure, les acteurs des marchés financiers qui considèrent les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, sont tenus d'indiquer, dans les informations précontractuelles de chaque produit, et de manière concise en termes qualitatifs ou quantitatifs, la manière dont ces impacts sont pris en compte au niveau des fonds. A cela s'ajoute une mention qui précise que les informations sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le reporting périodique.

Au niveau des entités, Amundi considère les PAI via une combinaison d'approches qui peuvent varier en fonction de la classe d'actifs, du processus d'investissement, du type de stratégie ou de la gamme de fonds.

#### Engagement<sup>10</sup>

L'engagement est un processus continu et ciblé, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG et leur impact sur les sujets clés de durabilité. Par conséquent, il doit être axé sur les résultats, être proactif, tenir compte de la double matérialité et être intégré à la stratégie globale d'investissement responsable. Cette approche est appliquée à tous les produits d'Amundi.

<sup>10</sup> La méthodologie de notation ESG est présentée au point 1 de Méthodologie

## **Vote**

La Politique de Vote d'Amundi répond à une analyse holistique de tous les enjeux de long terme susceptibles d'influencer la création de valeur, y compris les questions ESG matérielles. Pour de plus amples informations, se référer à la Politique de Vote et au Rapport de Vote disponibles sur notre site internet. Cette approche s'applique par défaut à tous les produits d'Amundi.

## **Exclusion**

Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, sectorielles ou basées sur l'activité, qui couvrent certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérées dans le règlement Disclosure. Cette approche est appliquée à tous les fonds d'Amundi couverts par les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion Amundi.

## **Intégration des facteurs ESG**

Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans le processus de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les principaux impacts sur les facteurs de durabilité ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard. Tous les critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille d'Amundi.

## **Suivi des controverses**

Amundi a développé un système de suivi des controverses qui repose sur les données tierces de trois fournisseurs afin d'identifier de manière systématique les controverses et d'établir leur niveau de gravité sur une échelle propriétaire de 1 à 5 (5 étant le niveau le plus élevé). Cette approche quantitative est ensuite enrichie par une analyse approfondie des controverses jugées sévères (score supérieur ou égal à 3), menés par les analystes ESG, et un examen périodique des évolutions. Dans les cas les plus sévères et répétés, lorsqu'aucune action corrective crédible n'est prise, l'analyste peut proposer une dégradation de la note ESG de l'entreprise. Cela peut aboutir, in fine, à l'exclusion de l'univers d'investissement actif (notation G), qui est validée par le Comité de Notation ESG. Pour les produits gérés activement relevant des Articles 8 et 9, Amundi prend en compte tous les PAI obligatoires applicables à la stratégie du produit et utilise une combinaison partielle ou totale des approches mentionnées ci-dessus.

## **Approche mise en œuvre**

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque PAI, l'approche généralement mise en œuvre au niveau du Groupe Amundi. Des approches spécifiques peuvent également être appliquées au niveau du produit, dans ce cas, l'approche spécifique est également décrite dans la documentation précontractuelle. Le cas échéant, les PAIs sont priorisés en fonction des objectifs ou des caractéristiques durables du fonds, à condition que toutes les normes minimales soient respectées.

#	Métrique	Mesures prises	Considérations générales sur le champ d'application <sup>30</sup>
<b>INDICATEURS CLIMAT ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT - ENTREPRISES</b>			
1	<b>Émissions de GES (scopes 1, 2, 3 et total)</b>	<p><b>Engagement</b> : Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone.</p> <p><b>Vote</b> : Exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables.</p> <p><b>Intégration du score ESG</b> : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire</p>	<p><b>Engagement</b> : fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Vote</b> : fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Intégration du score ESG</b> : fonds actifs avec amélioration de la notation ESG et/ou approches de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle ESG propriétaire d'Amundi).</p>
2	<b>Empreinte carbone</b>	<p><b>Engagement</b> : Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone.</p> <p><b>Vote</b> : Exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables.</p> <p><b>Intégration du score ESG</b> : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire</p>	<p><b>Engagement</b> : fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Vote</b> : fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Intégration du score ESG</b> : fonds actifs avec amélioration de la notation ESG et/ou approches de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle ESG propriétaire d'Amundi).</p>
3	<b>Intensité des émissions de GES des entreprises investies</b>	<p><b>Engagement</b> : Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone.</p> <p><b>Vote</b> : Exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables.</p> <p><b>Intégration du score ESG</b> : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire</p>	<p><b>Engagement</b> : fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Vote</b> : fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Intégration du score ESG</b> : fonds actifs avec amélioration de la notation ESG et/ou approches de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle ESG propriétaire d'Amundi).</p>
4	<b>Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	<p><b>Engagement</b> : Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone.</p> <p><b>Vote</b> : Exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables.</p> <p><b>Politique d'exclusion</b> : Inclus dans la politique d'exclusion liée au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels</p>	<p><b>Engagement</b> : fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Vote</b> : fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Exclusion (charbon et hydrocarbures non conventionnels)</b> : fonds actifs et fonds passifs ESG (qui appliquent la politique sectorielle d'Amundi)</p>

5	<b>Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable</b>	<p><b>Engagement :</b> Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone.</p> <p><b>Intégration du score ESG :</b> Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.</p>	<p><b>Engagement :</b> fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Intégration du score ESG :</b> fonds actifs avec amélioration de la notation ESG et/ou approches de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle ESG propriétaire d'Amundi).</p>
6	<b>Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</b>	<p><b>Engagement :</b> Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone.</p> <p><b>Intégration du score ESG :</b> Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire.</p>	<p><b>Engagement :</b> fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Intégration du score ESG :</b> fonds actifs dont la notation ESG est améliorée et/ou qui adoptent des approches sélectives.</p>
7	<b>Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité</b>	<p><b>Engagement :</b> Thème d'engagement sur la préservation du capital naturel</p> <p><b>Vote :</b> Utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alertes relatives à la biodiversité et l'utilisation des sols</p> <p><b>Intégration du score ESG :</b> Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire</p>	<p><b>Engagement :</b> fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Vote :</b> fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> fonds actifs</p> <p><b>Intégration du score ESG :</b> fonds actifs avec amélioration de la notation ESG et/ou approches de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle ESG propriétaire d'Amundi).</p>
8	<b>Rejet dans l'eau</b>	<p><b>Engagement :</b> Thème d'engagement sur la préservation du capital naturel</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alertes relatives à la biodiversité et aux déchets.</p> <p><b>Intégration du score ESG :</b> Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire</p>	<p><b>Engagement :</b> fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> fonds actifs</p> <p><b>Intégration du score ESG :</b> fonds actifs avec amélioration de la notation ESG et/ou approches de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle ESG propriétaire d'Amundi).</p>
9	<b>Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs</b>	<p><b>Engagement :</b> Thème d'engagement sur la préservation du capital naturel</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alertes relatives à la biodiversité et aux déchets.</p> <p><b>Intégration du score ESG :</b> Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire</p>	<p><b>Engagement :</b> fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> fonds actifs</p> <p><b>Intégration du score ESG :</b> fonds actifs avec amélioration de la notation ESG et/ou approches de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle ESG propriétaire d'Amundi).</p>

#	Métrique	Mesures prises	Considérations générales sur le champ d'application
<b>INDICATEURS SOCIAUX, RESPECT DES DROITS HUMAINS, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION - ENTREPRISES</b>			
10	<b>Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</b>	<p><b>Exclusion :</b> Sont exclus les émetteurs qui violent, de manière répétée et sérieuse, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial, sans action corrective crédible.</p> <p><b>Engagement :</b> Thème d'engagement sur la cohésion sociale</p> <p><b>Vote :</b> Utilisation de vote comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux violations dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies.</p>	<p><b>Exclusion (principes du Pacte mondial des Nations unies) :</b> fonds actifs et fonds passifs ESG (qui appliquent la politique d'exclusion d'Amundi)</p> <p><b>Engagement :</b> fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Vote :</b> fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> fonds actifs</p>
11	<b>Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</b>	<p><b>Engagement :</b> Thème d'engagement sur une gouvernance forte pour le développement durable.</p> <p><b>Vote :</b> Utilisation de vote comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux politiques publiques et aux incidents de gouvernance.</p>	<p><b>Engagement :</b> fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Vote :</b> fonds actifs et passifs</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> fonds actifs</p>
12	<b>Écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes</b>	<p><b>Engagement :</b> Thème d'engagement sur la cohésion sociale</p> <p><b>Vote :</b> Thème prioritaire de la politique de vote sur la cohésion sociale.</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux relations de travail et la gestion des employés.</p>	<p><b>Engagement :</b> fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Vote :</b> fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Suivi des controverses :</b> fonds actifs</p>
13	<b>Mixité au sein des organes de gouvernance</b>	<p><b>Engagement :</b> La généralisation de la mixité fait partie de la politique d'engagement via le lancement en 2020 du 30% Club France Investor Group dont Amundi est devenu co-président</p> <p><b>Vote :</b> Critère lié à la diversité des genres au sein de la politique de vote</p>	<p><b>Engagement :</b> fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Vote :</b> fonds actifs et fonds passifs</p>
14	<b>Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)</b>	<p><b>Exclusion :</b> Les armes controversées sont exclues conformément aux Minimum Standards et Politique d'Exclusion portant sur les armes. Dans le cadre de cette politique, Amundi peut dialoguer avec certains émetteurs pour confirmer leur exposition à des armes controversées.</p> <p><b>Vote :</b> Utilisation de vote comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées</p>	<p><b>Exclusion :</b> fonds actifs et fonds passifs</p> <p><b>Vote :</b> fonds actifs et fonds passifs</p>

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ENTITÉS SOUVERAINES ET SUPRANATIONALES			
15	Intensité de GES	<b>Intégration du score ESG :</b> inclus dans le pilier environnemental de la méthodologie de notation ESG des émetteurs souverains.	<b>Intégration du score ESG :</b> fonds actifs avec amélioration de la notation ESG et/ou approches de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle ESG propriétaire d'Amundi).
16	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	<b>Exclusion :</b> Les pays figurant sur la liste des sanctions de l'Union européenne (UE) assorties d'une sanction consistant en un gel des actifs et d'un indice de sanction au plus haut niveau (prenant en compte les sanctions des Etats-Unis et de l'UE) sont exclus, après examen et validation formels par le Comité de Notation ESG d'Amundi.	<b>Exclusion :</b> fonds actifs et fonds ESG passifs.
INDICATEURS APPLICABLES À L'IMMOBILIER			
17	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	<b>Analyse ESG :</b> Analyse ESG pendant les phases d'acquisition et de gestion	<b>Analyse ESG :</b> tous les actifs font l'objet d'une analyse ESG pendant les phases d'investissement et de gestion.
18	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	<b>Méthodologie de notation ESG :</b> Analyse ESG pendant les phases d'acquisition et de gestion	<b>Intégration du score ESG :</b> La performance énergétique est prise en compte dans notre méthodologie de notation.
INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES ENVISAGÉS			
19 Tab- leau 2	Intensité de consommation d'énergie	<b>Méthodologie de notation ESG :</b> Analyse ESG pendant les phases d'acquisition et de gestion	<b>Analyse ESG :</b> tous les investissements immobiliers
4 Tab- leau 2	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	<b>Engagement :</b> Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone.  <b>Vote :</b> Exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables.  <b>Intégration du score ESG :</b> Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire	<b>Engagement :</b> fonds actifs et passifs  <b>Vote :</b> fonds actifs et passifs  <b>Intégration du score ESG :</b> fonds actifs avec amélioration de la notation ESG et/ou approches de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle ESG propriétaire d'Amundi).
9 Tab- leau 3	Absence de politique en matière de droits de l'homme	<b>Intégration du score ESG :</b> Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire  <b>Suivi des controverses :</b> Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux violations des droits de l'homme dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies.	<b>Intégration de la notation ESG :</b> fonds actifs dont la notation ESG a été améliorée et/ou qui sont sélectifs (inclus dans le pilier environnemental du modèle ESG propriétaire d'Amundi).  <b>Suivi des controverses :</b> fonds actifs

Pour de plus amples informations sur les PAI, veuillez consulter le rapport entité sur les principales incidences négatives.

## 4. Actions de formation à l'analyse ESG

Afin que chaque collaborateur participe pleinement au développement de l'entreprise, Amundi les accompagne dans la compréhension et le déploiement de la stratégie d'investissement responsable.

À cet effet, Amundi a mis en place un dispositif de formation et d'accompagnement qui couvre une grande diversité de sujets permettant de se familiariser avec l'Investissement Responsable en général, et de comprendre le fonctionnement d'Amundi en tant qu'investisseur responsable.

Ces différents thèmes se présentent sous forme de formations obligatoires en e-learning, mais aussi sous forme de webinars, vidéos, tutoriels ou autres supports pédagogiques.

Ce dispositif a été renforcé par le lancement du programme « Responsible Investment Training ». Lancé fin 2022 et déployé en 2023, ce programme propose des parcours de formation dédiés par métier. Les formations obligatoires constituent le socle commun des parcours. Elles sont enrichies par des modules dont le contenu et le niveau d'expertise sont adaptés aux besoins et attentes des métiers concernés.

En 2023, 100 % des collaborateurs d'Amundi ont été formés à l'investissement responsable, conformément à l'engagement pris dans le Say on Climate. Depuis fin 2023, tous les nouveaux entrants chez Amundi sont soumis à ce dispositif de formation.

Le déploiement du socle commun de formations obligatoires à l'investissement responsable est progressif depuis 2023 :

- Introduction à l'ESG et Amundi en tant qu'acteur de l'ESG (1er trimestre 2023)
- Focus Climat (dernier trimestre 2023)
- Méthodologie de notation ESG d'Amundi (2ème trimestre 2024)
- Engagement et au Vote (1er semestre 2025)

Le premier e-learning est commun à l'ensemble des collaborateurs d'Amundi, tandis que les suivants disposent de deux niveaux d'avancement (Core/Extended), selon le métier du collaborateur. En particulier, les métiers de la Gestion et des Risques devront nécessairement suivre le niveau "Extended".

D'autres e-learning ESG seront déployés dans le futur, en fonction des évolutions réglementaires, de marché et des besoins métiers. A titre d'exemple, un e-learning obligatoire module reprenant notamment les règles de communication responsable dans la documentation marketing a été déployé pour certains métiers (communication, marketing etc ..).

Les e-learning sont notifiés aux collaborateurs par mail et sont accessibles sur diverses plateformes dont l'ESG Suite d'Amundi. ESG Suite est également un hub plus global sur l'ensemble des ressources ESG du groupe et des contenus optionnels y sont également accessibles (méthodes, outils, réglementation ...).

Le suivi des formations obligatoires est réalisé par le département RH d'Amundi et des sessions de rattrapage sont organisées pour ceux qui n'ont pas réalisé leur e-learning initialement. Pour chaque e-learning, le score minimum requis du quiz d'évaluation est de 80 % et donne lieu à l'émission d'un certificat de formation.

Outre ces formations obligatoires, Amundi propose dans son plan de formation annuel une offre de formations complémentaires (réglementation finance durable, enrichir l'analyse financière par les critères ESG, biodiversité et investissement responsable...) ainsi que des certifications (AMF finance durable, CFA ESG, CFA Climate risk, valuation and investing). La politique d'accréditation ESG (AMF finance durable, CFA ESG, ESG Essentials, etc.) d'Amundi est à ce jour basée sur le volontariat des collaborateurs.

## II. Politique ESG du fonds

Ce document s'applique au fonds BFT France Emploi ISR et son fonds nourriciers BFT France Emploi ESR dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom du Fonds	BFT France Emploi ISR (Fonds maître) BFT France Emploi ESR (fonds nourricier)
Encours du fonds maître (en M€) au 31/12/2024	176 M €
Classe d'actifs principale	<input checked="" type="checkbox"/> Actions
Approche(s) dominante(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Best-in-Class <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input checked="" type="checkbox"/> Engagement
Objectif extra-financiers du fonds	Le fonds met en œuvre une approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 25% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat). A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés au regard de leur note ESG passera à 30%
Univers d'investissement ESG	CAC All Tradable
Indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives	<input checked="" type="checkbox"/> Environnement : Table 1 - PAI 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2eq/€m de chiffre d'affaires) – Taux de couverture $\geq 70\%$ fin 2024, $\geq 80\%$ fin 2025 et $\geq 90\%$ fin 2026 <input checked="" type="checkbox"/> Social : Table 1 – PAI 13. Mixité au sein des organes de gouvernance – taux de couverture $\geq 50\%$ fin 2024, $\geq 55\%$ fin 2025 et $\geq 60\%$ fin 2026
Critères d'exclusions appliqués.	<p><b>Mise en œuvre par le fonds des politiques d'exclusions suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amundi (cf. Politique Générale d'Investissement Responsable)</li> <li>- Référentiel du label ISR France (annexe 7)</li> <li>- Exclusions PAB (cf. article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris)</li> </ul> <p><b>Exclusions normatives liées aux conventions internationales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Armement (les mines antipersonnel et bombes à sous-munition, armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri, ...)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pacte Mondial (Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial)</li> </ul> <p><b>Exclusions sectorielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Politique sectorielle sur le charbon thermique (Politique Amundi)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Politique sectorielle sur les hydrocarbures non conventionnels (Politique Amundi)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Politique sectorielle sur le tabac (Politique Amundi)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Politique sectorielle sur l'armement nucléaire (Politique Amundi)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Politique sectorielle sur les obligations souveraines (pays faisant l'objet de violations- Politique Amundi)</li> </ul>
Labels	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR

Classification SFDR	<input checked="" type="checkbox"/> Article 8
Classification AMF ou approche	<input checked="" type="checkbox"/> Communication centrale <input checked="" type="checkbox"/> Catégorie 1 (approche significativement engageante)
Liens vers les documents relatifs au fonds maître	<a href="#">Lien vers la documentation du fonds BFT France Emploi ISR</a>

## 1. Objectifs du fonds

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence, le CAC All Tradable (dividendes réinvestis), avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour ce faire, le fonds investira dans des actions d'entreprises françaises de toutes tailles de capitalisations boursières, après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères extra-financiers, relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi ») et après exclusion de 25% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères ESG. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés au regard de leur note ESG passera à 30%. Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille doivent être supérieures à ceux de l'univers d'investissement.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Dans le cadre de cette approche nous suivons plus particulièrement certains indicateurs au sein de chacun des piliers ESG, Quatre indicateurs représentatifs de l'Environnement, du Social, des Droits Humains et de la Gouvernance ont été identifiés :

**Environnement** : Intensité des émissions de GES des entreprises investies (en tCO2e par million d'euros de chiffre d'affaires (Scope 1, 2 et 3).

Cet indicateur a été sélectionné parmi la liste des PAIs<sup>11</sup>, il doit avoir un taux de couverture à 70% fin 2024, puis 80% fin 2025 et enfin 90% fin 2026.

**Social** : Mixité au sein des organes de gouvernance

Cet indicateur a été sélectionné parmi la liste des PAIs, il doit avoir un taux de couverture minimum à 50% fin 2024, 55% fin 2025, 60% fin 2026.

**Gouvernance** : Indépendance du conseil d'administration (pourcentage des administrateurs qui répondent au critère d'indépendance du conseil)

**Respect des droits de l'Homme**

Des conditions de travail décentes et la liberté d'association (pourcentage d'entreprises ayant des politiques qui excluent le travail forcé ou obligatoire des enfants ou qui garantissent la liberté d'association, appliquées universellement indépendamment des lois locales).

Dans le cadre de l'application du label ISR, l'équipe de gestion cherche à améliorer les 4 indicateurs dans le temps. L'équipe s'engage spécifiquement à ce que le portefeuille surperforme l'univers d'investissement ESG sur :

Le PAI 3 – tableau 1 « Intensité des émissions de GES des entreprises investies »

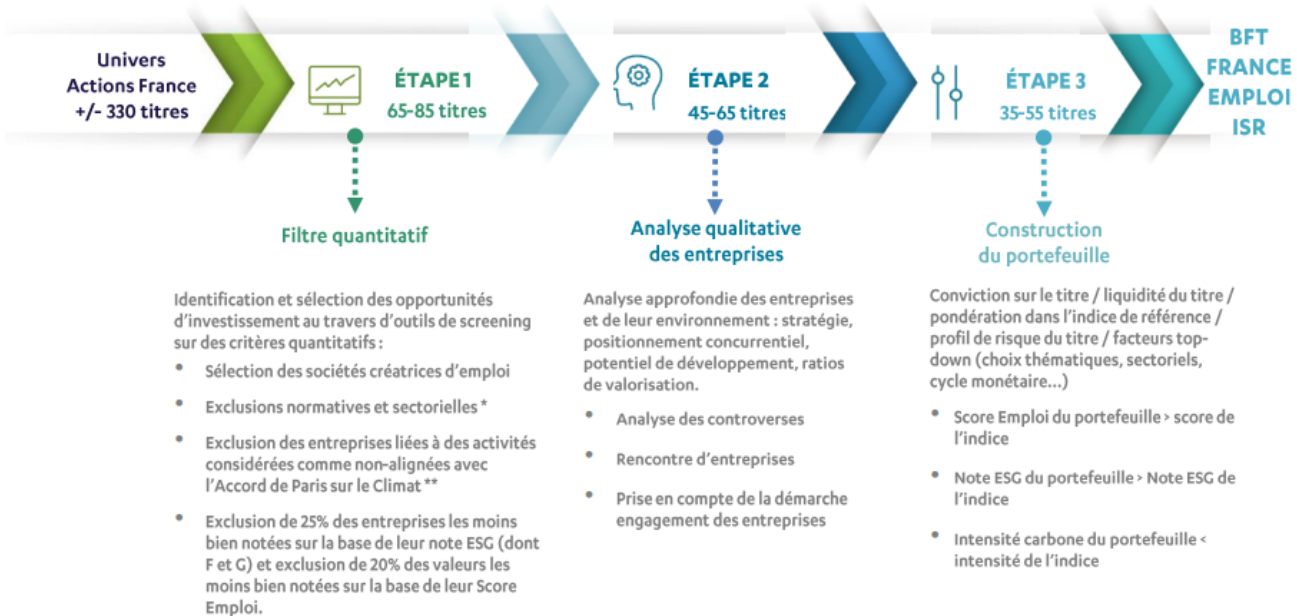
Le PAI 13 – tableau 1 « Mixité au sein des organes de gouvernance ».

---

<sup>11</sup> Les PAIs sont les impacts négatifs les plus significatifs des investissements sur l'environnement, sur le plan social et du traitement des employés, en matière de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption.

## 2. Processus d'investissement

Le processus de gestion décrit ci-dessous concerne le portefeuille de BFT France Emploi ISR. Ce processus repose sur la sélection d'actions au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs):



\* Pour plus d'informations se référer à la [Politique d'Investissement Responsable du groupe Amundi](#).

\*\* Entreprises qui tirent plus d'un certain pourcentage de leurs revenus des combustibles fossiles, tels que définis pour les indices de référence alignés sur l'Accord de Paris (PAB) à l'article 12.1 du règlement délégué (UE) 2020/1818.

Le fonds est géré de manière active. L'équipe de gestion sélectionne les titres, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice CAC All Tradable (toutes capitalisations et tous secteurs), à partir d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière. Le fonds peut investir en dehors de son univers d'investissement (c'est-à-dire en dehors de l'indice CAC All Tradable) jusqu'à 10% maximum de l'actif net. L'analyse fondamentale est basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise.

L'analyse extra-financière est basée :

- sur une analyse spécifique de critères liés à l'emploi permettant de déterminer un score Emploi. Ce score Emploi est calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact) selon une approche « Best-in-Universe » (i.e toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur) et s'articule autour de 3 composantes : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi (i.e la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu - seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes) et la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Limite de cette approche : le score Emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. En outre, nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

- sur une analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) qui vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Cette analyse est basée sur une approche « Best-in-Class » et aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Limite de cette approche : celle-ci n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-

financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-après ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'un score emploi, d'une note ESG et d'une mesure des émissions carbone.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche d'exclusions normatives et sectorielles : exclusions légales qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies) et exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles (ex : charbon, hydrocarbures non conventionnels), le tabac et l'armement (ex : armement nucléaire, armes à uranium appauvri) ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Par ailleurs le fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

- approche en « sélectivité » qui vise à exclure de l'univers d'investissement au moins 20% des valeurs les moins bien notées sur la base de leur score Emploi et 25% sur la base de leur note ESG (dont F et G à l'achat). A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés au regard de leur note ESG passera à 30%.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

### **3. Analyse ESG, utilisation des instruments dérivés, pratique du prêt/emprunt de titres et des positions courtes, investissement dans des OPC**

#### **Analyse ESG (hors OPC) :**

Dans le cadre de nos règles ISR, le fonds peut détenir jusqu'à 10% maximum d'émetteurs non notés. L'objectif est d'avoir 100% des émetteurs notés en portefeuille.

#### **Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois :**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025, CPR Asset Management (CPRAM) est devenu la société de gestion du fonds en lieu et place de BFT Investment Managers (BFT IM).

#### **Investissement dans les organismes solidaires :**

Aucun investissement n'est réalisé dans les organismes solidaires par le fonds.

En revanche, la société de gestion s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion financières fixes<sup>1</sup> perçus par le fonds à une ou plusieurs associations en lien avec la thématiques emploi.

Les association bénéficiaires seront définis au sein du Comité de Développement Durable de la société de gestion. Ce mécanisme n'offre pas d'avantages fiscal pour les porteurs du fonds.

<sup>1</sup> Le montant est calculé sur la base du rapport de gestion du fonds de l'année écoulée.

#### **Pratique du prêt/emprunt de titres :**

Le fonds dispose de la possibilité d'effectuer du prêt ou emprunt de titres à hauteur de 20% maximum de l'actif net.

#### **Utilisation des instruments dérivés :**

Dans le cas de souscriptions, de rachats ou de couverture, le fonds utilise régulièrement des instruments dérivés. Ils représentent généralement moins de 5% et au maximum 10% de l'actif net. Ainsi il n'y a pas d'impact significatif sur la qualité ESG du fonds.

#### **Investissement dans des OPC :**

Le fonds est autorisé à détenir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou action d'OPC.

#### 4. Politique de contrôle interne

L'équipe des Risques fait partie intégrante de la gouvernance Investissement Responsable de CPRAM. Les contrôleurs des Risques surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets. Les règles ESG sont suivies par l'équipe au même titre que les autres contraintes de gestion, et s'appuient sur les mêmes outils et les mêmes procédures. Les règles ESG intègrent les politiques d'exclusion du Groupe, les critères d'éligibilité du référentiel du label et les règles spécifiques aux fonds.

Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire, avec :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification des dépassements potentiels pour pouvoir les régulariser rapidement.

Par ailleurs, si la notation d'un émetteur est dégradée et devient inéligible, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, l'émetteur fera l'objet d'une revue d'analyse par l'équipe de recherche ESG. Sur la base de cette analyse et de l'intérêt financier des porteurs, les directives suivantes seront appliquées :

- Pour la gestion des fonds monétaires, le gérant décidera de la vente ou de la conservation jusqu'à terme de l'émission en portefeuille. Ainsi un titre dégradé à la note F pourra être conservé en portefeuille jusqu'à échéance. En revanche, un titre dégradé à la note G fera l'objet d'une vente immédiate.
- Pour la gestion des fonds autres que monétaires, le gérant disposera de 45 jours calendaires pour céder le titre en portefeuille, à l'exception de la dégradation d'un émetteur en G (note globale) qui devra être vendu immédiatement.

Une dérogation peut exceptionnellement être accordée par le Directeur des Investissements concernant l'exclusion d'un titre, sur la base de sa notation ESG ou controversée. Elle doit être documentée par les équipes de Recherche et de Gestion. Cette dérogation est accordée pour une durée de 6 mois maximum et soumise à la revue mensuelle du Comité Sustainability. Le Comité « Sustainability » ratifie alors la décision lors de sa prochaine réunion.

## 5. Transparence des pratiques extra-financières

### Evaluation mensuelle de la qualité financières et ESG du fonds

L'évaluation de la qualité financière et ESG du portefeuille est fournie mensuellement avec le reporting du fonds. Il permet de visualiser les performances financières du fonds et les principaux indicateurs de risque ainsi que les notations ESG du portefeuille (de A à G, A étant la notation la plus élevée et G la plus basse) et de comparer ce portefeuille à d'autres notations de son univers d'investissement. Les données proviennent de la configuration créée par nos équipes informatiques et connectée aux outils de notation et de gestion ESG.

Le rapport ESG comprend les sections suivantes :

- Définition des critères ESG
- Note ESG moyenne du portefeuille et de l'univers d'investissement
- Evaluation par critères ESG
- Couverture de l'analyse ESG

La photo du mois des 4 KPIs suivis par le fonds comparés à leur univers d'investissement

- Leur taux de couverture
- Leur définition

Chaque mois le reporting mensuel restitue également la note Emploi du portefeuille et celle de son indice de référence :



### Lexique ESG

#### Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

#### Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

### Echelle de notation ESG

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



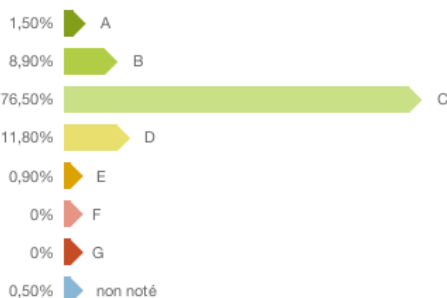
### NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

#### Univers d'investissement ESG

75% ICE BOFA 1-3 YEAR EURO FINANCIAL INDEX + 25% ICE BOFA 1-3 YEAR EURO NON-FINANCIAL INDEX

#### Répartition du portefeuille par notation ESG<sup>1</sup>



#### Scores et Notes ESG

	Portefeuille	Indice
E Score	1,22	0,95
S Score	0,68	0,17
G Score	0,81	0,18
Score ESG moyen	1,06	0,53
Note ESG moyenne	C	C

#### Couverture de l'analyse ESG<sup>2</sup> (Source : Amundi)

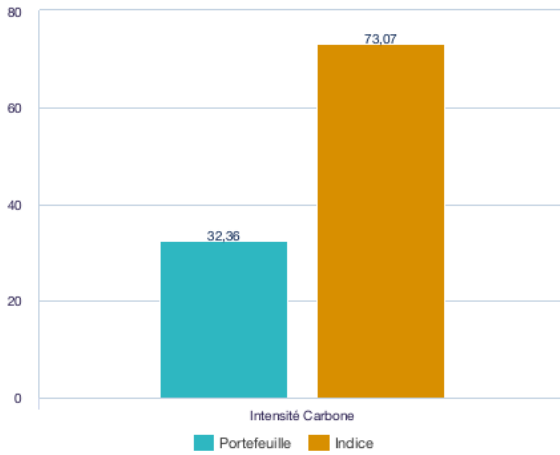
Nombre d'émetteurs	125
% du portefeuille noté ESG <sup>2</sup>	100%

(Source : Amundi)

## Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

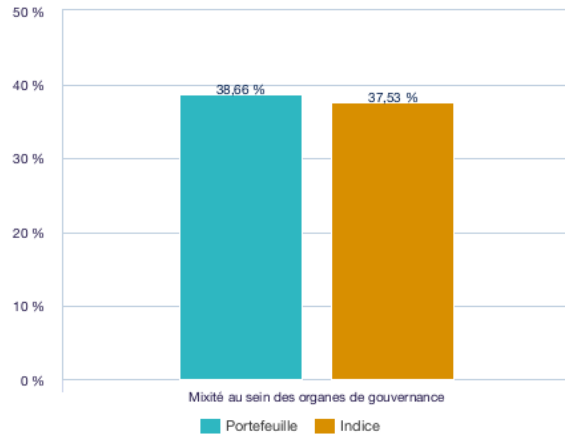
### ENVIRONNEMENT : Intensité carbone



Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO<sub>2</sub>eq/€m de revenus  
Source : Trucost

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 95,21% 97,84%

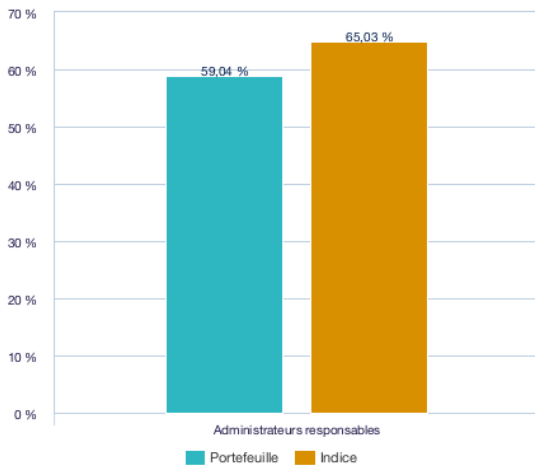
### SOCIAL : Mixité au sein des organes de gouvernance



Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  
Source : Refinitiv, ISS, MSCI

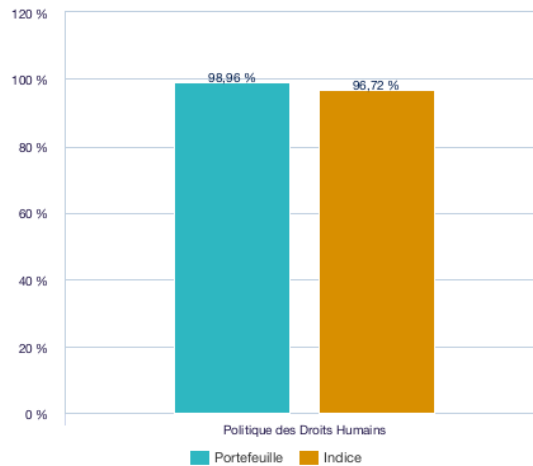
Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 94,44% 97,59%

### GOVERNANCE : Indépendance du Conseil d'Administration



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 81,91% 85,74%

### RESPECT DES DROITS HUMAINS : travail décent et liberté d'association



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 81,91% 86,44%

### Sources et définitions

**Intensité carbone** : L'intensité des GES du portefeuille est déterminé par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires). L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité. Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, cependant les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVC.

**Mixité au sein des organes de gouvernance** : Le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille est déterminé en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

**Indépendance du Conseil d'Administration** : Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

**Respect des Droits Humains** : Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.

(Source : Amundi)

Evaluation mensuelle de la qualité financières et ESG du fonds

• Rapport d'indicateurs d'incidences négatives sur le périmètre du fonds (31/12/2024)

Le rapport élaboré ici correspond au rapport des indicateurs d'incidences négatives du fonds maître uniquement.

BFT FRANCE EMPLOI ISR	31/12/2024		24/06/2025	
	PTF	REF	PTF	REF
INVESTEES COMPANIES				
Climate and other environment-related indicators				
1. Total GHG emissions (tCO <sub>2</sub> e)	12 523	19 470	13 980	23 156
% coverage T1.1	100%	100%	100%	100%
2. Total carbon footprint (tCO <sub>2</sub> e/M€ invested)	71	110	73	122
% coverage T1.2	100%	100%	100%	100%
3. Total carbon intensity (tCO <sub>2</sub> e/M€ sales)	161	182	164	195
% coverage T1.3	100%	100%	100%	100%
4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector (%)	9%	15%	11%	16%
% coverage T1.4	100%	100%	100%	100%
5.1 Share of non-renewable energy consumption (%)	47%	61%	47%	62%
% coverage T1.5.1	100%	99%	100%	99%
5.2 Share of non-renewable energy production (%)	0%	49%	69%	49%
% coverage T1.5.2	0%	8%	2%	8%
6. Energy consumption intensity per high impact climate sector (GWh / EUR million sales)				
Sector A - Agriculture, forestry and fishing	-	-	-	-
% coverage T1.6A	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Sector B - Mining and quarrying	-	0,361	-	0,244
% coverage T1.6B	0,0%	0,5%	0,0%	0,6%
Sector C - Manufacturing	0,423	0,512	0,414	0,586
% coverage T1.6C	57,6%	68,0%	58,9%	64,9%
Sector D - Electricity, gas, steam and air conditioning supply	0,084	2,659	2,472	2,582
% coverage T1. 6D	0,6%	1,7%	2,0%	1,9%
Sector E - Water supply; sewerage; waste management and remediation activities	2,739	2,646	2,741	2,651
% coverage T1.6E	3,9%	1,0%	4,2%	1,1%
Sector F - Construction	0,000	0,147	0,000	0,150
% coverage T1.6F	0,0%	3,5%	0,0%	4,2%
Sector G - Wholesale and retail trade; repair of motor vehicles and motorcycles	0,596	0,464	0,021	0,515
% coverage T1.6G	3,4%	3,9%	0,7%	3,7%
Sector H - Transporting and storage	0,158	0,274	0,155	0,233
% coverage T1. 6H	1,8%	0,5%	1,9%	0,5%
Sector L - Real estate activities	0,172	0,289	0,797	0,257
% coverage T1.6L	0,5%	1,3%	0,6%	1,4%
7. Activities negatively affecting biodiversity sensitive areas (%)	24,2%	18,0%	24,0%	21,1%
% coverage T1.7	99,7%	99,6%	99,8%	99,6%

<b>8. Emissions to water (t/M€)</b>	0,0000	-	0,0000	-
<b>% coverage T1.8</b>	3,9%	2,4%	3,7%	2,0%
<b>9. Hazardous waste ratio (t/M€)</b>	0,1379	0,7988	0,1392	0,9058
<b>% coverage T1.9</b>	99,4%	99,6%	99,7%	99,6%
<b>Social and employee, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters</b>				
<b>10. Violations of UNGC and OECD Guidelines (%)</b>	0,00%	0,03%	0,00%	0,05%
<b>% coverage T1.10</b>	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<b>11. Lack of processes and compliance mechanisms (%)</b>	0,00%	0,08%	0,00%	0,09%
<b>% coverage T1.11</b>	99,9%	99,6%	99,9%	99,6%
<b>12. Unadjusted gender pay gap (average ratio)</b>	8,6%	7,2%	7,7%	7,8%
<b>% coverage T1.12</b>	44,6%	39,3%	50,9%	49,0%
<b>13. Board gender diversity (average ratio)</b>	47,0%	45,1%	46,2%	44,7%
<b>% coverage T1.13</b>	100,0%	99,9%	100,0%	99,9%
<b>14. Exposure to controversial weapons (%)</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>% coverage T1.14</b>	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

<sup>1</sup> - Source des émissions : Trucost – Données reportées et données proxy. Le choix des fournisseurs de données (et de leurs modèles d'estimation) a un impact significatif sur le calcul de l'empreinte carbone et de l'intensité. <sup>2</sup> Les fournisseurs de données pour les sociétés sont MSCI, ISS, Trucost, Refinitiv (LSEG), SBT et CDP. Les fournisseurs de données pour les états et les supranationaux sont MSCI et Verisk Maplecroft.

(Source Amundi).

Pour de plus amples informations sur les PAI, veuillez consulter le rapport entité sur les principales incidences négatives.

- **Evolution de la performance comparative sur les 3 piliers environnement, sociales, gouvernance et droits humains sur 3 ans**

Le fonds nourricier a les mêmes statistiques que son fonds maître

Indicateurs	31/12/2024		31/12/2023	
	Fonds	Univers	Fonds	Univers
<b>ENVIRONNEMENT :</b>				
Table 1 - PAI 3 Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	161	182	121*	143*
Taux de couverture	100,00%	100,00%	99,99%	99,75%
<b>SOCIAL :</b>				
Table 1 - PAI 13 Mixité au sein des organes de gouvernance	47,00%	45,10%	n.d.	n.d.
Taux de couverture	100,00%	99,90%	n.d.	n.d.
<b>GOVERNANCE :</b>				
Indépendance du Conseil d'administration	56,26%	59,04%	55,37%	57,94%
Taux de couverture	99,53%	99,72%	99,51%	99,78%
<b>DROITS DE L'HOMME :</b>				
Travail décent et liberté d'association	100,00%	99,89%	99,98%	99,87%
Taux de couverture	99,53%	99,72%	99,51%	99,78%

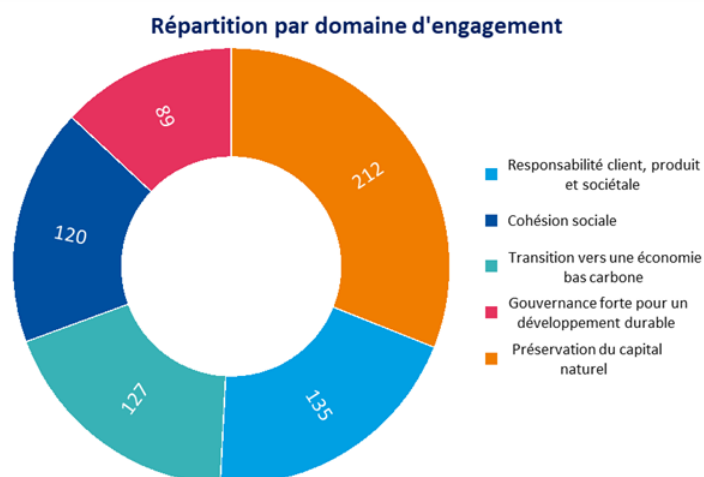
\* Les données renseignées sont celles du KPI retenus par la société de gestion avant la modification du référentiel du label ISR. Il s'agit de l'émission carbone (Tco2e) par million d'euros investis (scope 1, 2 et 3) pour une société sélectionnée par rapport à un groupe de société sélectionnée par rapport à un groupe de sociétés comparables. (Source : Amundi)

- **Statistiques d'engagement 2024 (31/12/2024)**

Le fonds nourricier a les mêmes statistiques que son fonds maître.

BFT France Emploi ISR	2024
Nombre d'émetteurs en portefeuille	31
Nombre d'émetteurs engagés	30
% d'émetteurs engagés	96,80%
<b>Nombre d'actions d'engagement :</b>	<b>683</b>
- Environnement	339
- Social	255
- Gouvernance	89
<b>Répartition des actions d'engagement :</b>	<b>683</b>
Transition vers une économie bas carbone	127
Préservation du capital naturel	212
Responsabilité client, produit et sociétale	135
Cohésion sociale	120
Gouvernance forte pour un développement durable	89

(Source : Amundi)



- **Statistiques de votes 2024 (31/12/2024)**

Le fonds nourricier a les mêmes statistiques que son fonds maître.

<b>Statistiques globales</b>	<b>Voté</b>	<b>Votable</b>	<b>%</b>
Nombre de Compagnies	44	44	100%
Nombre d'Assemblées Générales	44	44	100%
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	57%		
Nombre de Résolutions	1 127	1 127	100%
% de Résolutions votées « Against management » (*)	19%		
<b>Votes Contre le Management</b>	<b>Voté</b>		
Nombre de résolutions votées « Against Management »	219		
<b>Répartition des votes "Against Management"</b>	<b>Voté</b>		
Structure des Conseils	23%		
Rémunérations	42%		
Opérations sur Capital	25%		
Dividendes	1%		
Résolutions d'actionnaires	0%		
Autres	9%		
<b>% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie</b>	<b>Voté</b>		
Structure des Conseils	25%		
Rémunérations	25%		
Opérations sur Capital	24%		
Dividendes	4%		
Résolutions d'actionnaires (*)	0%		
Autres	7%		
<b>Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires</b>	<b>Voté</b>		
Nombre de Résolutions d'actionnaires	9		
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	0%		
<b>% au sein de chaque thème</b>	<b>Voté</b>		
Rémunérations	n.a.		
Gouvernance	n.a.		
Structure des Conseils	0%		
Climat	n.a.		
Environnement	n.a.		
Social / Santé / Droits humains	n.a.		
Autres	n.a.		
<b>Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.</b>	<b>Voté</b>		
Environnement / Climat	3		
Social	319		
Gouvernance	805		
<b>Instructions</b>	<b>Voté</b>		
Pour	900 (80%)		
Contre	180 (16%)		
Abstention	47 (4%)		
<b>Nombre d'Assemblées Générales par Continent</b>	<b>Voté</b>	<b>Votable</b>	<b>%</b>
Europe	44	44	100%
<b>Nombre d'Assemblées Générales par Pays</b>	<b>Voté</b>	<b>Votable</b>	<b>%</b>
France	41	41	100%
Luxembourg	1	1	100%
Pays-Bas	2	2	100%
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	

(\*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation

n.a. signifie non applicable / n.c. signifie non calculé

(Source : Amundi)

## 6. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ?

Amundi fournit aux investisseurs une multitude de documents sur son approche Investissement Responsable et les enjeux ESG. Il s'agit notamment de sa politique Investissement Responsable, sa politique de Vote, des codes de transparence des OPC concernés, des documents de recherche, des analyses sectorielles, des rapports d'engagement, des brochures sur les Solutions d'Investissement Responsable et les Ambitions d'Amundi RI, etc. Cette documentation est accessible sur le site Internet d'Amundi en cliquant sur le lien suivant : <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation> et le site de CPRAM : <https://cpram.com/fra/fr/institutionnels/investissement-responsable/documentation-esg>

## Avertissement

**Informations promotionnelles** non contractuelles destinées **au public**, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Avant tout investissement, il appartient à toute personne intéressée par un OPC, de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont il relève ainsi que de ses conséquences fiscales et de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) en vigueur et relatif à cet OPC et plus particulièrement les sections sur les risques, les frais et les principales caractéristiques.

**Les OPC cités n'offrent pas de garantie de performance et présentent un risque de perte en capital, notamment en raison des fluctuations de marché. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps, ne font l'objet d'aucune garantie et ne sont donc pas un indicateur fiable des performances futures.**

Toute souscription dans un OPC se fait sur la base du DICI et de sa documentation réglementaire.

Toutes les informations présentées sont réputées exactes à la date du document.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus des OPC cités dans ce document.

L'ensemble de la documentation réglementaire est disponible en français sur le site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPRAM.

cpram.com  
cpr-asset-management  
@cpr\_am

CPR Asset Management, société de gestion de portefeuilles, agréée AMF  
sous le n°GP 01-056 en date du 21 décembre 2001  
(Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse, 75082 Paris),  
SA au capital de 53 445 705 euros 399 392 141 RCS– 91-93, boulevard Pasteur  
CS 61 595 – 75730 Paris – Cedex 15 – Tel : 01 53 15 70 00